



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2011

Présidence : M. Philippe Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 16 août 2011 n° 7/11 "Réfection des captages des sources de Plan - Traitement aux UV au réservoir des Fossés-Dessus"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des captages des sources de Plan et aux travaux pour la mise en place d'un système ultraviolet dans le réservoir des Fossés-Dessus;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 440'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. L'amortissement sera fait par prélèvement au fond de réserve "renouvellement SI Eau" compte du bilan N° 9281.4, qui s'élevait au boucllement des comptes 2010 à Fr. 832'839.15.

Amendement :

4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. *L'amortissement sera fait par prélèvement au fond de réserve "renouvellement SI Eau" compte du bilan N° 9281.4, qui s'élevait au boucllement des comptes 2010 à Fr. 832'839.15.*

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 30 septembre 2011.